

CHARTRE DE QUALITE DES TRAVAUX FORESTIERS POUR LES ENTREPRISES DE TRAVAUX FORESTIERS :

Je soussigné, entrepreneur de travaux forestiers, adhère à la démarche de qualité des travaux forestiers en Champagne-Ardenne, Forêt QUALITE.

Pour accompagner la gestion durable des forêts, je m'engage à respecter les préconisations suivantes ainsi que les cahiers des charges définis par Forêt QUALITE correspondants aux travaux effectués :

- ✓ Garantir la conformité de mon entreprise avec la loi (notamment avec la réglementation du travail) et la souscription à une assurance responsabilité civile professionnelle,
- ✓ Réaliser des prestations de service adaptées aux besoins du donneur d'ordre, en faisant travailler du personnel compétent,
- ✓ Etablir un devis descriptif pour chaque opération ou une confirmation des tarifs des prestations de l'entreprise, ainsi qu'une facture détaillée et conserver ces documents pendant au moins 3 ans,
- ✓ Signer systématiquement des contrats de travaux écrits,
- ✓ Réaliser des travaux comme le précisent le contrat et les cahiers des charges ; toute modification devra faire l'objet d'un accord écrit avec le donneur d'ordres,
- ✓ Ne faire intervenir, en cas de sous-traitance, que des entreprises ayant adhéré à Forêt QUALITE, sauf accord préalable du donneur d'ordres,
- ✓ Informer le donneur d'ordres du début des travaux et mettre en œuvre les moyens nécessaires au respect des délais de réalisation, hors cas de force majeure,
- ✓ Exécuter les travaux selon les règles de l'art de chaque métier avec le souci de faciliter les opérations des autres intervenants sur le chantier, de respecter les peuplements forestiers, les sols et les zones écologiquement sensibles indiquées par le donneur d'ordre
- ✓ Respecter les règles en vigueur concernant la sécurité et la signalisation des chantiers
- ✓ Rechercher avec le donneur d'ordres les solutions d'un règlement amiable en cas de litiges,
- ✓ Tout mettre en œuvre pour ne pas polluer les parcelles du chantier, en particulier aux abords des cours d'eau,
- ✓ Accepter de se faire contrôler par une organisation habilitée afin de garantir ses engagements qualité.

ADRESSER TOUTE
CORRESPONDANCE AU
SECRETARIAT :

VALEUR BOIS
Lycée Charles de Gaulle
Route de Neuilly
BP 2106
52904 CHAUMONT
CEDEX 9
tel : 03 25 02 07 66
fax : 03 25 02 06 27
foret.valeur.bois@wanadoo.fr

fait le :
signature :